Niveaux de maîtrise et écarts tolérés

Maîtriser, c'est savoir ce que vous attendez

On ne peut pas dire qu'une situation est « sous contrôle » sans avoir d'abord défini ce que veut dire contrôle. Définir un niveau de maîtrise, c'est poser noir sur blanc l'attendu : la température minimale de votre eau chaude, le seuil à ne pas dépasser pour tel paramètre, la fréquence d'une opération d'entretien. La page Maîtrise du portail vous permet de fixer ces repères.

Fixer le niveau de maîtrise attendu

Pour chaque point sensible de votre réseau, déterminez la cible à atteindre. Ces niveaux s'appuient sur la réglementation, sur les recommandations de votre laboratoire et sur la réalité de votre installation.

- ? Température de l'eau chaude au point d'usage
- ? Seuils de conformité pour les paramètres analysés
- ? Fréquence des purges, nettoyages et contrôles
- ? Délais de réaction attendus en cas d'alerte

Un attendu clair, c'est un cap : tant que vous y êtes, vous êtes en maîtrise ; dès que vous vous en écartez, une question se pose.

Comprendre les écarts tolérés

La réalité d'un réseau n'est jamais parfaitement lisse. Une mesure peut, ponctuellement, s'écarter de la cible sans pour autant signaler un danger. C'est tout l'objet des écarts tolérés : définir à l'avance la marge que vous acceptez, et au-delà de laquelle vous déclenchez une action.

Par exemple, un demi-degré de moins qu'attendu sur un point périphérique, le temps d'un relevé, peut être considéré comme acceptable et documenté comme tel. En revanche, un écart plus important ou qui se répète appelle une réaction.

Tout écart se documente

Un écart toléré n'est pas un écart ignoré. C'est un écart compris, justifié et tracé. Dans la page Écarts tolérés, consignez pour chaque cas la nature de l'écart, la raison pour laquelle vous l'acceptez et, le cas échéant, la limite à ne pas franchir.

- ? Décrivez l'écart constaté et sa mesure
- ? Expliquez pourquoi il reste acceptable dans ce contexte
- ? Précisez le seuil au-delà duquel il ne l'est plus
- ? Indiquez qui a validé cette tolérance

Cette rigueur vous protège : en cas de contrôle, vous montrez que rien n'a été laissé au hasard.

Le cas des prélèvements non disponibles (PND)

Il arrive qu'un prélèvement prévu ne puisse pas être réalisé : point d'usage inaccessible, local fermé, installation hors service. Plutôt que de laisser un trou inexpliqué dans votre carnet, la page PND vous permet de tracer ces prélèvements non disponibles avec leur motif. Vous gardez ainsi une chronologie complète et honnête de votre suivi.

Mettre en place votre cadre de maîtrise

Ouvrez le menu Suivi sanitaire, puis la page Maîtrise. Définissez vos attendus, posez vos écarts tolérés, et documentez chaque PND quand il survient. Vous obtiendrez un repère clair pour distinguer, en un coup d'?il, ce qui est normal de ce qui mérite votre attention immédiate.